

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 17 FÉVRIER 2025**

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - JULIEN-RAOULT - CORTIAL – GAGNOT – DENIS - LAUSSEL
MRS CUER – MAZZINI - ROCHETTE – MENARD – REYMONDON – MORIZET

Absents :

Ont donné pouvoir : Mme CODATO à Mme DENIS – Mr ROUX à M. CUER – M. MONTCHAUD à M. ROCHETTE

DÉLIBÉRATION N° 25-005 - SUBVENTION A L'AFM TÉLÉTHON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention à l'AFM Téléthon d'un montant de 250 € comme le faisait jusqu'à présent le CCAS.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 25-006 - SUBVENTION AU CENTRE RESSOURCE DE MONTÉLIMAR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention au Centre Ressource de Montélimar d'un montant de 250 €.

Ouvert depuis 2015 le Centre Ressource a pour mission d'offrir un lieu de soutien au malade touché par le cancer lui permettant de mieux supporter les traitements oncologiques de base, de retrouver ou de préserver une continuité et une qualité de vie. Il fonctionne grâce à l'engagement de 85 bénévoles.

Le Centre Ressource propose un accompagnement, des temps d'échange et des activités de bien-être. Violence des traitements, douleur physique, souffrance et l'impact psychologique font également partie de la maladie. Il essaie de répondre à l'ensemble des enjeux, aussi bien humains que sociaux, afin de lutter contre les conséquences de la maladie qui aggravent les difficultés.

Monsieur le Maire rappelle que des bénévoles du Centre ont participé à la journée Octobre Rose du 06 octobre 2024

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 25-007 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BLOUSES ROSES DE VALENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention à l'association Blouses Roses de Valence d'un montant de 250 €.

Cette association nationale est reconnue d'utilité publique. Le comité de Valence existe depuis le 14 juin 2007. 43 bénévoles sont engagés dans l'animation créative culturelle et ludique auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en EHPAD. Ce sont par exemple des activités, des animations ludiques créatives et culturelles réalisées auprès des enfants de 06 mois à 18 ans dans les hôpitaux de la Drôme et de l'Ardèche ainsi qu'auprès des personnes âgées à l'hôpital et en EPHAD.

DÉLIBÉRATION N° 25-008 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEILLOISE ARC EN CIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une subvention à l'association Teilloise Arc En Ciel d'un montant de 250 €.

Cette association propose des activités diverses et variées comme le tricot, la couture. Elle organise des sorties pour les familles qui n'ont pas accès aux vacances, elle apporte son aide pour les dossiers administratifs et à la scolarité des enfants du CP à la terminale. Des bénévoles Meyssois interviennent pour l'aide aux devoirs et participent à une chorale qui se déplace dans les EPHAD du secteur.

M. MAZZINI dit que les gâteaux réservés aux enfants des écoles dans le cadre du PPMS sont données à cette association en fin d'année scolaire.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 25-009 - AIDE A L'ÉNERGIE A MME V.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission action sociale réunie le 21 janvier dernier a décidé d'octroyer une aide financière pour le paiement d'une facture Total Energie à Mme V qui est dans une situation financière difficile pour un montant de 435.45 €.

La facture s'élève à 967.89 € et 10 % ont été payés par Mme V soit 97 €. Le FUL (Fonds Unique Logement) participe pour la moitié de la dette restante soit 435.45 €. Mme V. demande une aide pour solder sa facture réelle. Monsieur le Maire dit que cette personne gère très bien son budget malgré les difficultés qu'elle rencontre mais son logement est une passoire thermique.

Approuvé à l'unanimité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

MODIFICATION DÉLIBÉRATION 24-049 - ACHATS DE TERRAINS FAMILLE MARCON CLAUDE ET PIERRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 24-049 prise le 16 septembre 2024 pour l'acquisition d'une partie de terrains appartenant à Messieurs Claude MARCON et Pierre MARCON le long de la voie communale des ribes afin de mener à bien les travaux de voirie. Un nouveau procès-verbal de bornage a été dressé définissant la nouvelle surface pour que le mur de Mr MARCON soit parfaitement aligné à celui de la commune contraire au relevé précédent.

Les parcelles AK 397b pour 79 m² et AK 311a pour 57 m² constituent une superficie totale de 136 m².

Monsieur le Maire rappelle également l'achat d'une partie de la parcelle AL 205 cadastrée AL 205a pour une superficie de 22 m², mitoyenne de la parcelle AL 204, appartenant à la commune et sur laquelle sont implantées les bornes de tri sélectif, ceci afin d'y construire un mur-clôture de propriété.

La superficie totale de ces acquisitions ainsi rectifiées est de 158 m² au prix de 10 € le m² soit 1580 €.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 25-011 - CONVENTION DE PARTENARIAT MUTUELLE RÉGIONALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, propose aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs. Ce dispositif vise à garantir sur le long terme un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée et ainsi permettre de garantir des tarifs préférentiels.

Monsieur le Maire propose que la commune accompagne l'accès du dispositif « Mutuelle Régionale » à destination de tous les Meyssois par une convention de partenariat ci-jointe à la délibération. Monsieur le Maire précise que cette convention n'engage pas la commune financièrement. Elle permet à l'assurance MILTIS d'organiser des réunions publiques dans des locaux communaux et de relayer les informations sur les divers supports de communication de la commune.

Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel - ANI (mutuelle proposée par les entreprises) et souhaitant améliorer leur couverture maladie complémentaire.

Cette convention prendra effet le 01 mars 2025 pour une durée d'un an avec tacite reconduction dans la limite de 3 fois.

Approuvé à l'unanimité

Fin de la séance du CM à 18h37

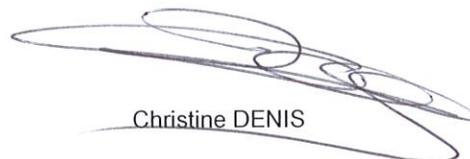
Arrêté le 10 mars 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Eric CUER is written over a circular official stamp of the Commune de Meysse. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'COMMUNE DE MEYSSE' and '12400 ARDÈCHE'.

Éric CUER

A black ink signature of Christine DENIS is written in a cursive style.

Christine DENIS